

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XV

Québec, 8^e août 1903

No 51

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 801. — Les Quarante-Heures de la semaine, 801. — Mandement de S. G. Mgr L.-N. Bégin, 802. — Prière quotidienne pendant ce mois, 807. — Avis au Clergé, 807. — Chronique diocésaine, 808. — Aux Iles Saint-Pierre et Miquelon, adieux aux Frères, 809. — La messe en plein air à Paris, 811. — Le chapelet du Sacré-Cœur, 812. — Le Plain-Chant des Bénédictins, 812. — Bibliographie, 816.

Calendrier

9	DIM.		*b		Σ apr. Pent. S. Alphonse de Ligori, évêque et docteur. <i>Kyr.</i> des dbles. I Vêp. du suiv., mém. du préc. seulement.
10	Lundi		r		S. Laurent, diacre et martyr. 2 cl. avec octave.
11	Mardi		r		Ste Philomène, vierge et martyr.
12	Mercur.		b		Ste Claire, vierge.
13	Jeudi		tr		Du 4 ^e jour de l'octave de S. Laurent.
14	Vend.		tr		(Vigile). — Jeune. Du 5 ^e jour de l'octave. (Messe de la vig. en viol.)
15	Samd.		b		ASSOMPTION de la E. V. M., 1 cl. avec octave.

Les Quarante-Heures de la semaine

9 août, N.-D. du Perpétuel-Secours. — 11, Couvent de Saint-Sauveur de Québec. — 13, Couvent de N.-D. de Lévis. — 15, — Asile Sainte-Brigitte, Québec.

MANDEMENT

ANNONÇANT L'ÉLECTION DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU
SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

*Au clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses et à
tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction
en Notre Seigneur.*

Le 20 juillet dernier, Nos Très Chers Frères, nous vous annonçons avec une profonde douleur la nouvelle de la mort de notre bien-aimé Pontife Suprême, Léon XIII, nouvelle qui a réveillé autour de la tombe de ce grand Pape les échos de la plus vive sympathie et de la plus sincère et universelle admiration.

Aujourd'hui la joie fait place au deuil : un nouveau Pape a été donné à la Sainte Eglise dans la personne de l'Eminentissime Cardinal Joseph Sarto, né à Riese, diocèse de Trévise, le 2 juin 1835, et qui, après avoir illustré par ses vertus et sa doctrine le siège de Mantoue et le patriarcat de Venise, va maintenant gouverner l'Eglise sous le nom de Pie X.

Rendons grâces à Notre Seigneur Jésus-Christ de cet heureux événement et que nos cœurs soient tout entiers à l'allégresse : la grande famille catholique a retrouvé un Père : l'Eglise a maintenant son Chef Suprême chargé de veiller sur elle, de guider sa marche et de garder intact, comme toujours, le dépôt de la foi. L'élection du nouveau Pontife s'est faite sous le regard de Dieu avec un calme, avec une entente qui ne ressemblent en rien à la cabale, aux intrigues, aux dissensions prédites par les prétendus sages du siècle.

Il est agréable et consolant, en pareille occurrence, de contempler la sainte Eglise que Jésus-Christ a fondée et à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir. Oh ! Combien tout est

stable, rassurant, sublime dans cette société des âmes ! Il n'en saurait être autrement.

L'Eglise est, en effet, une société divine, immuable. Les institutions politiques des peuples se modifient bien avec le temps, selon les changements qu'amènent les révolutions et la mobilité des choses humaines, mais l'Eglise est l'œuvre de Dieu ; elle est aujourd'hui ce qu'elle était en sortant des mains de son divin Fondateur ; elle participe à son immutabilité, elle a acquis sa perfection tout d'abord, elle répond aux besoins de tous les temps et de tous les lieux.

Le spectacle de l'unité de l'Eglise, de l'admirable unité de sa foi et de son gouvernement, frappe tout le monde, même nos frères séparés. Notre Seigneur n'a pas voulu que les peuples fussent isolés les uns des autres, et dans une pleine indépendance de toute autorité ; il n'a pas voulu qu'ils vécussent dispersés, sans un centre de ralliement et comme des brebis sans pasteurs. Un pareil état de choses eût rendu toute société impossible ; l'œuvre qu'il était venu établir sur la terre et qui, dans la pensée divine, doit embrasser tous les siècles, n'aurait pu subsister quelques jours : il fallait une autorité vivante et stable qui pût réunir en un faisceau tous les esprits et toutes les volontés et leur faire accepter les enseignements de Jésus-Christ.

C'est ce qu'a fait Notre-Seigneur en choisissant douze apôtres qu'il investit du même pouvoir qu'il a reçu de son Père et à qui il donne la mission de prêcher son Evangile à tous les peuples de la terre, de les baptiser, de leur enseigner à observer tout ce qu'il a lui-même commandé, et il leur promet d'être avec eux, de les assister tous les jours jusqu'à la fin des temps. Cette promesse s'étendait évidemment et nécessairement à leurs successeurs dans l'apostolat.

Cependant les œuvres de Dieu portent toujours le caractère de son ineffable unité : il devait en être ainsi de l'Eglise. C'est pourquoi parmi ces Apôtres il en choisit un auquel il donne le nom symbolique de Pierre et confère des prérogatives toutes spéciales. « *Tu es Pierre, dit-il, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* » Pierre sera donc la base de l'Eglise de Jésus-Christ ; il sera le rocher inébranlable sur lequel cet édifice sera bâti, il sera le fondement destiné à relier toutes les assises, il sera la pierre angulaire indestructible : en d'autres termes, il sera revêtu, dans

cette Eglise, de l'autorité suprême et unique d'où émanent toutes les forces, tous les pouvoirs. Les efforts coalisés de l'enfer ne pourront jamais renverser cette Eglise qui doit subsister jusqu'à la consommation des siècles : elle reposera sur Pierre, sur cet Apôtre qui, humainement parlant, est si faible, si fragile et qui désormais portera un édifice éternel.

A ce même Apôtre il donne les clefs du royaume des cieux, c'est-à-dire de son Eglise, de cette universelle société des âmes. Pierre aura le pouvoir d'ouvrir et de fermer l'entrée de ce royaume ; il en sera le souverain ; il y exercera le droit absolu de commander, d'absoudre, de diriger, de gouverner ; il aura la pleine administration des trésors qu'il renferme et ses sentences portées sur la terre seront ratifiées au ciel.

Enfin sur le point de retourner vers son Père, Jésus, voulant qu'il n'y ait qu'un seul bercaïl et un seul pasteur, ordonne à Pierre par trois fois de paître ses agneaux et ses brebis ; il le constitue pasteur universel, dépositaire d'une autorité souveraine et comme il a prié pour que sa foi ne défaille jamais, Pierre aura le privilège spécial de l'infaillibilité dans la foi et de la perpétuité dans le gouvernement de l'Eglise.

Le pauvre pêcheur de Galilée, devenu, par la grâce et la volonté du divin Maître, le chef de l'Eglise, se rend à Rome, la capitale de l'univers. Il y prêche l'Evangile ; il s'élève avec force contre le culte des faux dieux ; il fait pénétrer la vérité chrétienne jusque dans le palais des Césars. Le monde païen s'en émeut profondément ; on l'arrête, on le jette dans la sombre et humide prison Mamertine ; enfin il est crucifié la tête en bas. Il avait gouverné l'Eglise pendant vingt-cinq ans. C'est grâce à ce juif crucifié qu'on a pu dire de Rome qu'elle est encore la reine du monde.

Pierre, en effet, n'a cessé d'y vivre et d'y régner dans ses successeurs. C'est lui qui, sous les noms de deux cent soixante-trois Papes, n'a cessé, depuis dix-neuf siècles, d'enseigner la vérité au monde, de condamner les erreurs, de réprimer les abus, de stigmatiser les vices, de proclamer les saintes lois de la morale ; c'est lui qui s'est appliqué à flétrir l'injustice, à défendre les persécutés, à affermir pasteurs et fidèles dans la foi.

Saint Cyprien, illustre évêque de Carthage et martyr au troisième siècle, tournant ses regards vers Rome, appelle Pierre le chef, la source, la racine de l'Eglise catholique. « Les rayons du soleil, dit-il, sont nombreux, mais il n'y a qu'un

seul foyer de lumière. Il y a plusieurs rameaux dans le même arbre, mais le tronc est unique et fondé sur une seule racine. Plusieurs ruisseaux coulent de la même source, mais ils ont une commune origine. Coupez le rayon, il n'y a plus de lumière. Brisez un rameau et séparez-le de l'arbre, il périra, il ne produira rien. Isolez le ruisseau de sa source, il va se dessécher. Telle est l'Eglise et tel est Pierre. Aussi, la divine lumière qui pénètre l'Eglise, embrase de ses rayons l'univers entier, mais elle vient d'un point unique qui distribue sa clarté en tous lieux. Ainsi, grâce à Pierre, l'unité vit et demeure. Son inépuisable vertu propage ses rameaux sur toute la terre; elle épanche au loin ses eaux abondantes, mais c'est partout le même principe, la même tête, la même origine, le même père. C'est là le sein qui nous a enfantés à la vie, le lait qui nous a nourris, l'esprit qui nous anime. C'est l'Eglise reine, la chaire de Pierre, la source de l'unité sacerdotale. »

Saint Ambroise résumait cette doctrine en deux mots bien connus : « Là où est Pierre, là est l'Eglise. »

Au concile d'Ephèse, le légat du Pape Célestin disait : « Personne ne doute et tous les siècles ont proclamé que saint Pierre, le prince des Apôtres, la colonne de la foi et le fondement de l'Eglise, n'ait reçu du Seigneur les clefs du royaume des cieux et le pouvoir de lier et de délier les péchés. Il vit toujours dans ses successeurs et c'est lui qui juge par leur organe. »

Et les Pères du Concile de Chalcédoine, après avoir entendu la lecture de la lettre doctrinale du Pape Saint Léon-le-Grand, s'écrièrent d'une voix unanime : « C'est la foi de nos pères; c'est là ce que les Apôtres ont enseigné : Pierre a parlé par la bouche de Léon. »

Cette croyance, Nos Très Chers Frères, est encore et sera toujours la nôtre et celle de tous les catholiques. Notre-Seigneur a fait de saint Pierre la base indestructible de son Eglise, le représentant ici-bas de sa souveraine autorité, le pasteur de tout son troupeau, le confirmateur de ses frères dans la foi. Ces sublimes prérogatives conférées au prince des Apôtres sont passées en héritage à ses successeurs sur le Siège de Rome, la sainte Eglise du Christ devant exister jusqu'à la consommation des siècles. C'est donc Pierre que nous saluerons et vénèrerons dans le Souverain Pontife Pie X qui vient d'être élu.

C'est pour nous le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le gardien du dépôt sacré de la doctrine révélée. Il ne peut ni changer, ni détruire le symbole de notre foi, non plus que le décalogue que Dieu a donné au genre humain ; il ne fait que les maintenir et les expliquer au besoin ; il est et sera toujours, par l'assistance divine, l'organe infallible, l'écho fidèle des enseignements du divin Sauveur. Dépositaire d'une doctrine immuable, il voit aujourd'hui, comme il y a dix-neuf siècles, passer et disparaître à ses pieds les faux principes, les systèmes éphémères, les prétendus progrès, les conquêtes séduisantes et trompeuses par lesquelles tant d'hommes se laissent fasciner. Placé au cœur de l'Eglise, il voit converger vers lui, vers l'unité dont il est le centre, les regards du monde catholique tout entier : Dieu est avec lui pour l'assister.

Maintenant, comme autrefois, c'est Pierre qui parlera par la bouche de Pie X. Nous l'écouterons avec respect et docilité cette voix qui nous enseignera toujours la vérité, cette voix que ni l'erreur, ni les passions, ni la malice des sectaires ne pourront étouffer, cette voix qui soutiendra les victimes et maintiendra haut et ferme le drapeau de la justice, de la vertu, du droit et de l'honneur chrétien. En nommant le Pape, c'est un pasteur, c'est un père que nous nommons, et ce nom auguste ne peut venir sur nos lèvres sans éveiller dans nos âmes les sentiments d'un profond respect et d'une affection sincère.

O vénéré Pontife, pasteur des pasteurs et père de nos âmes, daignez accepter nos hommages les plus respectueux et les vœux que nous formons de tout notre cœur pour que Votre Sainteté fournisse une longue et heureuse carrière. Nous sommes et voulons être toujours vos enfants dévoués, soumis et fidèles : notre bonheur sera de suivre vos enseignements et votre direction. Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous vous demandons de nous accorder une bénédiction apostolique qui soit féconde en fruits de salut.

A ces causes et le saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Le premier dimanche après la réception des présentes, on chantera un *Te Deum* solennel à la suite de la messe dans les paroisses et missions de ce diocèse ; dans les communautés ce *Te Deum* sera chanté, ou au moins récité, après la messe conventuelle.

2° A la messe et au salut du Saint Sacrement, on dira comme ci-devant l'oraison *pro papa*.

3° Nous invitons tous les fidèles de ce diocèse à offrir des communions et d'autres actes de piété pour remercier Notre Seigneur et pour implorer sa bénédiction sur notre nouveau Pontife.

Sera le présent Mandement lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de notre secrétaire, le cinquième jour d'août mil neuf cent trois.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Québec.
Par Monseigneur,
C.-A. COLLET, Ptre,
Secrétaire.

Prière quotidienne pendant ce mois

— o —

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que nous comprenions mieux l'excellence de l'état religieux, si utile à l'Eglise et au salut des âmes.

Résolution apostolique: Nous dévouer de tout notre cœur en faveur des ordres religieux.

Avis au clergé

— o —

La première retraite pastorale — celle de MM. les curés spécialement — commencera dimanche, le 9 août, à 8 heures

du soir et se terminera samedi matin, le 15. Elle sera prêchée par le R. P. Schmidt, S. J.

Lundi matin, le 24 août, à 9 heures, aura lieu l'examen des jeunes prêtres qui n'ont pas encore subi les quatre examens annuels requis par les Conciles de Québec.

Le même jour, à 2 h. p. m., s'ouvrira la seconde retraite pastorale, qui est plus spécialement destinée à MM. les vicaires et les professeurs des collèges.

Chronique diocésaine

QUÉBEC

— Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

M. l'abbé Emile Giroux, vicaire à Saint-Jean Port-Joli ;

M. l'abbé F.-X. Côté, vicaire à Fraserville ;

M. l'abbé Charles Dionne, vicaire à Lévis ;

M. l'abbé O. Poirier, curé de Charny (Chaudière Curve).

— Mardi, le 4 août, fête de saint Dominique, avait lieu, au couvent des Dominicaines de l'Enfant-Jésus, une cérémonie de vêtue et de profession religieuse présidée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, assisté de MM. les abbés F.-C. Gagnon, chapelain de la communauté, et J. Gignac, prêtre du Séminaire. Le R. P. A. Nunesvais, supérieur du Patronage de Québec, a fait le sermon de circonstance.

Ont pris le saint habit : Mlles Delzina Bédard, de Charlesbourg, en religion Sr Colombe de la Croix ; Adéline Carmichaël, de Charlesbourg, en religion Sr Marie de la Victoire ; Marie Adélie Robichaud, de Saint-Jean Port-Joli, en religion Sr Cécile du Saint-Sacrement.

A fait profession des vœux temporaires : Mlle Hélène Drapeau, de Fall River, Mass., en religion Sr Jeanne d'Aza.

Ont renouvelé leurs vœux : Mlles Lumina Touchette, de Saint-Hyacinthe, en religion Sr Imelda du Sacré-Cœur ; Alice Morin, de Saint-Michel (Bellechasse), en religion Sr Marie des Anges.

Aux Iles Saint-Pierre et Miquelon

—o—

On se rappelle l'entrefilet que nous avons publié le 1^{er} août et dans lequel M. Drumont fait dire aux Canadiens-Français que pour rien au monde ils ne voudraient voir leur pays redevenir colonie française, et gouverné par une poignée de Juifs et de Francs-Maçons qui supprimeraient toutes les libertés dont nous jouissons sous le régime britannique.

Comme Drumont a bien compris notre situation et nos sentiments ! nous disions-nous l'autre jour, en lisant la dépêche télégraphique où était racontée l'expulsion des Frères des îles Saint-Pierre et Miquelon. Voilà pourtant le beau régime que nous aurions à subir, nous aussi, si notre pays était resté possession française !

Les religieux que l'on a ainsi chassés de leurs écoles sont les Frères de l'Instruction chrétienne (ou de Lamennais). Ces exilés se sont dirigés vers le Canada, où ils ont un noviciat à La Prairie, et plusieurs écoles dans les diocèses d'Ottawa, de Montréal et des Trois-Rivières.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir nous procurer le texte, encore inédit, du discours d'adieu adressé par les Frères à la population de Saint Pierre, à l'occasion de la distribution des prix qui eut lieu privément et à laquelle assistait le maire de la ville. Il nous fait vraiment plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce document tout rempli d'émotion touchante et de chrétienne résignation.

Adieux des Freres

A LA POPULATION DE SAINT-PIERRE

(Discours lu à la distribution des Prix le mardi 7 juillet 1903.)

Monsieur le Maire,

Ce jour de la distribution des prix qui, d'habitude, est une fête des plus joyeuses, se trouve être, cette année, un jour de deuil et de tristesse.

Néanmoins je ne veux pas laisser passer cette occasion, sans

vous exprimer, à vous monsieur le Maire, et au peuple saint-pierrais, un mot d'adieu et d'affectueuse reconnaissance.

Par les longues années que vous avez passées dans les diverses assemblées du pays, par l'ardeur courageuse avec laquelle vous avez défendu, en toute occasion, les écoles qui avaient la préférence des familles, vous méritiez, monsieur le Maire, de vous trouver au milieu des Frères et de leurs élèves, en ce jour de séparation déchirante.

Depuis plus de soixante ans, les Frères donnaient l'éducation aux enfants de Saint-Pierre. Pendant ce long espace de temps, l'entente la plus cordiale n'a cessé de régner entre la population et ces modestes éducateurs. Les Municipalités qui se sont succédé à la tête de la ville leur ont constamment témoigné la même confiance.

Mais, j'ose le dire, jamais ils n'ont reçu des marques de sympathie aussi vives ni aussi universelles que dans les circonstances douloureuses où nous nous trouvons.

Ces marques de sympathie, les votes unanimes émis par tous les corps élus de la Colonie, clôturent dignement les annales de nos établissements aux îles Saint-Pierre et Miquelon; elles formeront une page glorieuse dans l'histoire de notre Congrégation.

Vous avez su, monsieur le Maire, jouer un rôle des plus honorables dans ces manifestations touchantes. Que Dieu vous en récompense!

Pourtant, malgré l'unanimité de vos revendications, nous allons partir, emmenant avec nous ce vénérable Frère Théophile (1) qui, pendant une carrière de cinquante-cinq ans parcourue en entier sans quitter ce pays, a distribué le pain de l'enseignement à tant de générations d'écoliers.

Le gouvernement a honoré son mérite en lui accordant les palmes académiques; mais bientôt après, on lui retirait son modeste traitement, sans lui allouer la moindre pension pour assurer le pain de ses vieux jours (2). Il espérait, du moins, que sa Congrégation pourrait lui procurer la nourriture et le

(1) Ce vénérable religieux était, avec ses frères, de passage à Mulgrave, N.-B., le 22 juillet dernier. Réd.

(2) L'Administration vient même de découvrir un texte au moyen duquel elle peut lui refuser son rapatriement.

vêtement; cette dernière ressource doit aussi lui manquer. Aujourd'hui même, triste coïncidence, la force publique est employée à expulser, de notre maison mère, nos vénérés supérieurs, nos infirmes, nos vieillards, qui, pour unique prix des services rendus à la religion et à la patrie, ne demandaient qu'à mourir en paix au berceau de leur vie de dévouement et de sacrifice.

Cependant la Providence ne nous abandonnera pas; il y a quelques années, une charitable Canadienne offrait à notre bon Frère Théophile de lui venir en aide s'il était dans le besoin. Cette femme généreuse était une vivante image de la Nouvelle-France. C'est donc en ce pays hospitalier que nous allons chercher un asile.

Là, nous retrouverons des Français de cœur et d'origine qui, mieux partagés que les habitants de cette Colonie, jouissent, sous un gouvernement étranger, d'une liberté que le nôtre refuse insolemment aux meilleurs enfants de la France.

Là, nous pourrions enseigner la langue et la religion des aïeux mais nous continuerons de prier pour notre malheureuse patrie, sans oublier la chère Colonie que nous avons tant aimée et qui, jusqu'au bout, nous a payés de retour, par l'attachement le plus inviolable.

La messe en plein air à Paris

Sous le régime de liberté qui règne en France, le gouvernement a fait fermer, entre autres chapelles, celle des Pères Eudistes, à Paris.

Mais le Rév. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, est un personnage qui n'a pas froid aux yeux.

Aussi nous avons vu annoncer que le 19 juillet, et les dimanches suivants, la messe serait célébrée dans l'enclos de l'établissement, à 8½ hrs, pour les gens du quartier. Le P. Le Doré fait lui-même la prédication à ces messes en plein air.

Etre sobre n'est pas une grande vertu; mais c'est un grand défaut que de ne l'être pas.

Le chapelet du Sacré-Cœur

Dans la *Semaine religieuse* du 11 juillet, notre correspondant SPES a exprimé l'avis que, lorsque l'on récite en communauté le chapelet du Sacré-Cœur, chacun doit dire en entier l'invocation qui se répète sur chaque grain ; autrement, d'après lui, on ne gagnerait pas les indulgences attachées à cette récitation.

Depuis, un autre de nos correspondants nous a signalé prièvement une réponse de l'*Ami du Clergé* (Vol. X, p. 559) qui contredit l'assertion que nous venons de rappeler. Il convient pensons-nous, de mettre sous les yeux de nos lecteurs ce passage de la revue de Langres :

« Q. — Le bienveillant et savant *Ami* voudrait-il bien me donner la solution de la question qui suit :

« Dans un collège on récite en commun le chapelet du Sacré-Cœur, les uns disent : *Doux Cœur de Jésus* ; les autres répondent : *Soyez mon amour* : gagnent-ils les indulgences en partageant ainsi l'invocation ? L'invocation n'étant autre chose qu'une courte prière, comment ne partagerait-elle pas le privilège accordé par le décret du 29 février 1820 ? Qu'en pense l'*Ami* ?

« R. — Nous pensons, comme vous, que la récitation de cette invocation peut se faire par deux chœurs alternativement, et c'est en nous appuyant sur ce décret de 1820 ; il parle d'une manière générale de toute prière indulgenciée.

« An recitans alternatim cum socio orationem cui applicatæ sunt indulgentiæ, v. g. coronam, vel salutationem angelicam dictam *Angelus Domini*, possit lucrari indulgentias huic orationi applicatas ? — Resp. : *Affirmative.* »

Mis au courant de tout ce qui précède, SPES nous a expliqué qu'en cette affaire il n'a été que l'écho du Rév. P. Pichon, S. J., qui, au cours de la retraite ecclésiastique de 1897, à Québec, a recommandé, pour le gain des indulgences, la récitation entière, par chaque personne, des invocations du chapelet du Sacré-Cœur.

Le Plain-Chant des Bénédictins

Dans son compte rendu du service solennel chanté à la Basilique pour le repos de l'âme de Sa Sainteté Léon XIII, le *Soleil* dit en parlant de la musique :

« Les moines Franciscains, au nombre d'une quinzaine, firent les frais du plain-chant.

« Pour les auditeurs, c'était un chant étrange. Doux et suave comme celui d'un cygne mourant, c'est une suite de larmes et de soupirs qui impressionnent. C'est, dit-on, le chant de Solesmes. Cette harmonie touchante, cette supplication humaine, a trouvé de l'écho dans bien des cœurs, et Dieu sait comme elles étaient ferventes ces prières adressées au Seigneur pour le Pontife bien-aimé. »

Oui, c'était le chant de Solesmes exécuté pour la première fois dans la cathédrale de Québec ; espérons que ce ne sera pas la dernière ! Comme les Pères Franciscains n'ont chanté que le graduel, l'offertoire, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*, et que les autres parties furent rendues par d'autres chantres et en notre plain-chant accoutumé, tout le monde a pu saisir le contraste. Ça été une véritable leçon qui nous a fait voir l'énorme différence qu'il y a entre les deux manières. L'effet aurait été encore plus accentué, si les bons religieux avaient adopté la prononciation italienne du latin.

L'illustre Gounod, qui devait s'y entendre, écrivait, un jour, de Solesmes même, à M. Boyer d'Agen :

« Ici, la restitution du chant grégorien est complète. Vous fermez les yeux et ouvrez les oreilles, tout à l'audition de la merveilleuse musique qu'exécutent ces moines, comme à un vrai concert d'artistes, et vous avez oublié votre siècle et votre heure.

« C'est pourtant du plain-chant que ces hommes d'église chantent là ; mais un plain-chant tellement cantabile, avec ses nuances formant motifs et ses notes non plus horriblement longues, uniformément funèbres comme celles que s'ingurgitent et nous expectorent de leurs bouches béantes de serpents — ou mieux de carpes vives — ces chantres ignorants de nos paroisses (y compris celles de Paris), que vous écoutez.

« Au contraire, ici, une, deux ou trois heures d'offices durant, cette suite admirable et légère de psaumes, d'hymnes, de versets, de motifs, est tellement variée, que les trois heures se sont passées dans un enchantement de tout votre être. »

Quelle différence y a-t-il donc entre le plain-chant ordinaire et celui des Bénédictins ? D'abord les mélodies ne sont pas abso-

lument les mêmes, puisque pour le premier on a retranché bien des neumes des anciens antiphonaires, et que de plus on a tellement changé la notation que la mesure a complètement disparu. Et c'est ici surtout que se trouve le contraste, la ligne de démarcation entre l'un et l'autre. Par la citation que j'ai faite de Gounod, on a vu que le plain-chant des Bénédictins est doux, léger, nuancé et varié. Eh bien n'est-il pas vrai que le frotte est lent, lourd et monotone ? On l'exécute à pleins poumons, jamais de piano, jamais d'accent, jamais de repos.

On ne s'occupe en aucune façon du rythme sans lequel le plain-chant — comme toute autre musique d'ailleurs — ne saurait être expressif. Sans le nombre, sans la mesure, est-il possible de trouver sur la terre ou ailleurs quelque chose de beau, d'harmonieux, d'artistique ? La mesure est plus nécessaire que le son pour fixer le caractère, d'un morceau de musique quelconque ; sans elle impossible même de lui donner un nom ; le son c'est la matière, la mesure c'est la forme. Vouloir composer une œuvre musicale sans mesure, serait comme entreprendre de construire une église gothique sans ogive ou sans arcs-boutants.

Il y a deux ans, je passai deux jours à Solesmes, et comme il y avait deux monastères voisins, celui des Bénédictins et celui des Bénédictines, je pus assister à quatre grand-messes, quatre vêpres et aux matines et laudes. Mon compagnon de voyage et moi fûmes absolument ravis de la musique religieuse. « Je n'oublierai jamais, écrivai-je alors dans mes notes, l'effet produit par certains morceaux, comme l'offertoire de la messe des morts, mais surtout le graduel et le répons qui précède le *Dies iræ*. C'était, il me semble, la perfection de la prière chantée, et je n'avais jamais si bien compris la beauté du véritable plain-chant. Les neumes qui terminent les versets sont comme les soupirs des âmes pieuses de la terre se mêlant aux doux gémissements des saints du purgatoire. Il n'y a pas de musique qui sanctifie autant que celle-là, qui s'élève aussi haut et qui puisse s'unir aussi bien aux concerts célestes. » Le chant des Bénédictins est maintenant en honneur à Rome ; il est adopté dans un grand nombre d'églises et de séminaires d'Italie, de France, d'Angleterre, etc. On assure qu'il est chanté parfaitement par les Sœurs du Bon-Pasteur de Montréal ; on sait que l'admirable chœur de la cathédrale de cette ville — l'un des plus beaux

du monde — est à étudier le chant bénédictin et qu'aux fêtes du monument Bourget, c'est cette musique qu'il a fait entendre.

On a dit avec raison, je crois, que le chant grégorien — à cause de sa douceur — est mieux adapté aux chapelles de monastères qu'aux grandes églises. Il n'en est pas moins vrai qu'exécuté par des chœurs puissants de quarante à cinquante voix, le plain-chant de Solesmes produit des effets merveilleux dans les temples aux proportions les plus vastes. On comprend aussi qu'une prière soit mieux chantée par des religieux que par des laïques.

On aurait tort de croire que ce chant est facile et qu'on pourrait l'introduire tout d'un coup dans nos églises de la campagne. De plus, il est certain que les impressions ne sont pas les mêmes chez tous les auditeurs, l'enthousiasme non plus ; ce qui plaît à l'un peut déplaire à l'autre.

Tous ne comprennent pas le plain-chant de la même manière. *Non omnes capiunt verbum istud.* Aussi bien faut-il que l'oreille ait entendu plusieurs fois le même chef-d'œuvre pour le goûter et l'apprécier à sa juste valeur. Ce qui, à une première audition, a paru fade et sans saveur, pour n'avoir pas été compris, fera les délices de l'auditoire, après une étude plus approfondie et des exercices suffisamment répétés.

Mais que faire ici avec ce plain-chant de Solesmes, puisqu'il est difficile à apprendre et à exécuter ? — L'introduire tout doucement dans les chœurs des grandes églises, dans les monastères, dans les collèges. Et en attendant mieux, corriger et améliorer dans les églises de la campagne le plain-chant ordinaire, en lui donnant autant que possible le caractère du chant bénédictin. Rendez-le plus accentué, plus mesuré, laissez tomber un peu les dernières notes de la phrase, chantez moins haut et moins fort, et surtout faites comme à Solesmes et partout où l'on veut faire bien, exercez et exercez encore les chœurs qui doivent chanter les louanges divines et les prières chrétiennes.

H. TÊTU, ptre.

Nous ne trouvons guère de gens de bon sens que ceux qui sont de notre avis.

Bibliographie

— JOURNAL D'UN VOYAGE EN EUROPE, par Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec. 1819-1820. Publié par Mgr Henri Tétu, *Prélat de la Maison de Sa Sainteté*. Québec. 1903. Volume in-8° de 469 pages. Prix : \$ 1.00.

Nous avons toujours beaucoup de contentement à voir imprimer des documents historiques ; car cela les met à l'abri de la destruction. Du reste, même en faisant abstraction de ce motif, il est sans doute étonnant que cet ouvrage du grand évêque Plessis ait été si tardivement publié. Enfin, c'est fait, et il faut remercier Mgr Tétu du grand service qu'il vient de rendre à la littérature canadienne.

On imagine facilement comme il y a du plaisir à suivre l'évêque de Québec, qui s'en va *en voiture* de Liverpool à Rome, et à lire les tableaux et les portraits qu'il faisait, voilà un siècle, des hommes et des choses d'Europe !

C'est donc là un livre qui sera lu avec grand intérêt.

— REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES. — La *Revue* est mensuelle et l'abonnement court de janvier en janvier. — Prix de l'abonnement 15 fr. par an. S'adresser à M. Henri Morel, imprimeur-éditeur, 77, rue Nationale, Lille (Nord), ou à la librairie ROGER et CHERNOVIZ, 7, rue des Grands-Augustins, à Paris.

Sommaire du N° de juin. I. La philosophie de saint Thomas et l'apologétique de l'immanence (1^{er} art.), par M. l'abbé H. GOUJON. — II. La loi sur les Associations et les Congrégations religieuses (4^{er} art.), par M. le chan. H. MOUREAU. — III. La perfection exige-t-elle un élément d'union ou de contemplation mystique ? par M. Henri WATRIGANT. — IV. Les archives Vaticanes, par M. A. L. — V. Notes de pédagogie et d'histoire, par M. le Pro-Recteur L. RAMBURE. — VI. Léon XIII et le culte du Sacré Cœur de Jésus (2^e art.), par M. H. Q. — IV. LE SCAPULAIRE DES SACRÉS CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE. — V. PRIÈRE AU DIVIN CŒUR INDULGENCIÉE. — VI. LE PETIT OFFICE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. — VII. LES PIEUSES UNIONS DES SACRÉS CŒURS DE JÉSUS ET DE MARIE. — VII. Tables : I. *Table des auteurs*. — II. *Table des Actes du Saint-Siège*. — III. *Table bibliographique*. — IV. *Table analytique*.